

Communiqué de presse

4.5.2006

Suspension possible du négoce pour infraction aux devoirs d'annonce

Les sociétés ci-dessous, dont les titres sont cotés à la SWX Swiss Exchange, n'ont pas respecté le délai du 30 avril 2006 pour la publication et la remise de leur rapport de gestion 2005 à la SWX, malgré le rappel qui leur a été adressé:

- Ci Com SA, 11, Rue de Candolle, 1205 Genève
- Nextrom Holding AG, Churerstrasse 135, 8808 Pfäffikon SZ

Conformément à l'art. 79 du Règlement de cotation, la SWX suspendra le négoce des valeurs susmentionnées à compter du mercredi 10 mai 2006 si les sociétés citées n'ont pas remis leur rapport de gestion à la SWX d'ici le vendredi 5 mai 2006 à 16h00, en apportant la preuve que la publication a été valablement effectuée.

Le négoce des titres reprendra dès que ces sociétés se seront acquittées de leurs devoirs d'annonce.

La SWX fonde cette mesure sur des motifs liés à la protection des investisseurs et à la transparence sur le marché des capitaux.

L'ouverture d'une procédure de sanction demeure réservée.

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX Swiss Exchange est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des Bourses mondiales. Entièrement automatique, le système de négoce, de clearing et de règlement développé par la SWX Swiss Exchange demeure inégalé à ce jour. Un simple clic de souris suffit pour conclure une transaction et en initier le paiement, la livraison ainsi que la confirmation d'exécution. Accompli sous deux minutes, ce processus est effectué en moyenne 2,3 millions transactions par jour. La SWX Swiss Exchange offre à sa clientèle des services boursiers de premier ordre et une large palette de produits.

www.swx.com